

Mail ☐
Téléphone ☐
Signature ☐
ATT Santé ☐ Certificat médical ☐
ATT Assurance ☐
Cotisation ☐ reste _____ plus _____
Frais d'adhésion ☐ Non ☐ Oui Payer ☐



Cadre réservé au Bureau

Pass-sport € Code :
Pass + € (collège)
Labaz € Code :
(de 15 à 17 ans)

Bulletin d'adhésion 2026-2027

Détection / Avancés

Licence F.F.S.G. n° (réservé au club)

Nom : **Prénom** :

Date de naissance : / / **Lieu de naissance** :

Adresse :

Code Postal : **Ville** :

☎ (père) : **☎ (mère)** :

E-Mail (obligatoire pour prendre les licences- merci de nous signaler tout changement - écrire très lisiblement) :

Frais d'adhésion : 40 € (uniquement la première année)

Cotisations (1) :

- Détection : 2 heures / semaine – 380 € (habitants GPS&O) – 390 € (habitants hors GPS&O)**
 - 1 fois (virement possible*) ○ 2 fois (190 € x 2 ou 195 € x 2) ○ 3 fois (126,67 € x 3 ou 130 € x 3)
- Intermédiaire : 2h30 / semaine – 450 € (habitants GPS&O) – 460 € (habitants hors GPS&O)**
 - 1 fois (virement possible*) ○ 2 fois (225 € x 2 ou 230 € x 2) ○ 3 fois (150 € x 3 ou 153,33 € x 3)
- Confirmé : 2h45 / semaine – 460 € (habitants GPS&O) – 470 € (habitants hors GPS&O)**
 - 1 fois (virement possible*) ○ 2 fois (230 € x 2 ou 235 € x 2) ○ 3 fois (153,33 € x 3 ou 156,67 € x 3)
- Intensif : 5h/ semaine – 645 € (habitants GPS&O) – 655 € (habitants hors GPS&O)**
 - 1 fois (virement possible*) ○ 2 fois (322,50 € x 2 ou 327,50 € x 2) ○ 3 fois (215 € x 3 ou 218,33 € x 3) ○ 4 fois (161,25 € x 4 ou 163,75 € x 4)
- Intensif+ : 7h15 / semaine – 845 € (habitants GPS&O) – 855 € (habitants hors GPS&O)**
 - 1 fois (virement possible*) ○ 2 fois (422,50 € x 2 ou 427,50 € x 2) ○ 3 fois (281,67 € x 3 ou 285 € x 3) ○ 4 fois (211,25 € x 4 ou 213,75 € x 4)

Intensif : 2h détection + 1h intermédiaire + 1h compétition + 1 h sol

Intensif+ : 2h45 confirmé + 2h30 intermédiaire + 1h compétition + 1 h sol

La totalité de la cotisation et le bulletin d'inscription doivent être obligatoirement remis à l'inscription. Les chèques, à l'ordre de l'ASM Patinage, seront remis en banque aux dates précisées sur le tableau ci-dessous. Toute inscription est définitive et tout mois commencé est dû. * Un virement est possible en cas de règlement de la cotisation en une seule fois. Demander le rib au bureau et joindre l'attestation de virement à votre dossier.

Conditions d'utilisation de la glace (extrait du règlement intérieur) :

- Le port des gants est obligatoire (sous peine d'exclusion de la glace).
- Les cheveux doivent être attachés,
- Une tenue de sport est exigée (pas de jean, robe, doudoune, écharpe, tous couvre-chefs quels qu'ils soient),
- Les chewing-gum sont interdits pendant les cours,
- Les patins sont prêtés par la patinoire jusqu'aux vacances de la Toussaint maximum,
- Seuls les patins de patinage artistique (classiques blancs) seront acceptés (pas de patin de hockey, ni avec scratch),
- Arrivée des patineurs pour échauffement 15 mn avant le cours. Au-dessus de 11 ans, le patineur entre seul dans la patinoire.

Assurance – Autorisation – Règlement intérieur – Stationnement :

- Les parents ne restent pas dans l'enceinte de la patinoire durant les cours. Nous vous rappelons que les horaires des cours doivent être scrupuleusement respectés, les encadrants n'étant pas chargés d'assurer un service de garderie. Une amende est mise en place depuis la rentrée 2023 pour les retards à répétition (cf règlement intérieur).
- J'autorise l'ASM à utiliser les photos de moi-même ou de mon enfant dans tous supports de communication, et sur les réseaux sociaux du club,
- Je déclare avoir pris connaissance et accepter les garanties et montant proposés par les assurances souscrites par l'ASM auprès d'Axa sous le n° 0010000343752087, si mon enfant blesse un autre patineur ou s'il endommage la patinoire. Si mon enfant se blesse seul, je suis couvert par ma propre assurance,
- Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du club affiché dans la patinoire et sur le site de l'ASM et m'y conformer,
- **J'ai pris connaissance du fait que je ne dois pas stationner mon véhicule sur le parking privé de la patinoire.**

Pièces à fournir à l'inscription :

- | | |
|--|---|
| ☐ Bulletin d'inscription | ☐ cotisation (chèques ou espèces, pas de CB) |
| ☐ certificat médical/questionnaire de santé | ☐ attestation de virement* (si paiement en 1 fois) |
| ☐ attestation d'assurance responsabilité civile | |
| ☐ Pass sport - fournir le document reçu par mail avec le code (si éligible) | |
| ☐ Pass + (collège - demande de versement à effectuer par l'adhérent sur le site à « ASM » puis « sport de glace ») | |
| ☐ Labaz (15 à 17 ans – Région IDF) merci d'indiquer le montant et le code :€ | |

Les pass sport, pass + et labaz ne sont plus acceptés après le 31 décembre.

Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés

Stages (si un minimum de 10 patineurs par stage) :

Première semaine des congés scolaires zone C (en soirée).

Fait à le

Signature de l'adhérent ou de son représentant (si mineur),

Règlements (**dates d'encaissement des chèques) :

Acompte	Montant	Modalité paiement	N° chèque	Banque	Emetteur (si différent adhérent)
1 5/10**		☐ espèces ☐ chèque ☐ chèques-vacances ☐ Pass Sport ☐ Pass + ☐ Autre			
2 5/11**		☐ espèces ☐ chèque ☐ chèques-vacances ☐ Pass Sport ☐ Pass + ☐ Autre			
3 5/12**		☐ espèces ☐ chèque ☐ chèques-vacances ☐ Pass Sport ☐ Pass + ☐ Autre			
3 5/01**		☐ espèces ☐ chèque ☐ chèques-vacances ☐ Pass Sport ☐ Pass + ☐ Autre			
Total					

Souhaitez-vous une attestation de paiement pour votre Comité d'entreprise ? : oui ☐ non ☐ Fait ☐

(uniquement si votre CE vous rembourse une partie de la cotisation)

(seul est pris en compte pour l'attestation, le montant réglé par l'adhérent, hors aides diverses. L'attestation est établie à l'encaissement du 1^{er} chèque).